

PERMIS DE DETENTION D'UN CHIEN DE 2ème CATEGORIE N° 2023 – 00006

ARRETE MUNICIPAL LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PERPIGNAN DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction de la Police municipale Tél. 04 68 88 66 66 pm@mairie-perpignan.com

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles L 211-12, L 211-13-1, L 211-14, L 211-14-1, L 212-10, D 211-3-1, D 211-3-1-2, R 211-5, R 211-5-3, R 211-5-4, R 211-7, D 212-63,

Vu la Loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu l'Arrêté Interministériel NOR : AGRG9900639A du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

Vu l'Arrêté n° 2022-179-001 du Préfet des Pyrénées-Orientales, en date du 28/06/2022 portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,

Vu les listes départementales des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L 211-13-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime publiées sur le site Internet du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires.

Vu la demande de permis de détention présentée par Madame REYBAUD NADIA et l'ensemble des pièces y annexées, en date du 22/08/2023,

ARRETE:

Article 1er:

Le permis de détention prévu à l'article L 211-14 du code rural est délivré sous le N° 2023 - 00006 à :

Nom : REYBAUD
Prénom : NADIA
Qualité : Détenteur

Adresse ou domiciliation: 41 RUE JEAN FRANCOIS MILLET 66000 PERPIGNAN

Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances : **AGRIA**

Numéro du contrat: 7022066

Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : 10/07/2023

Par: **DUFFO Christophe** Habilitation N°: **2021-05-08**

Pour le chien ci-après identifié :

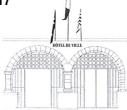
Nom: NITRO

Race: Staffordshire Terrier Americain

Catégorie : 2ème CATEGORIE

Date de naissance ou âge : 24/02/2017

Sexe: Mâle



TOUTES LES INFORMATIONS SUR mairie-perpignan.fr

(f) (0)

N° de tatouage ou de puce :

250268712576638

Implantée le : 27/04/2017

Par:

DR VR BESSET MURIEL

Vaccination antirabique effectuée le : 29/06/2023 Par : SEL MEDIVET Clinique vétérinaire

Evaluation comportementale effectuée le : 29/06/2023

Par:

DR VR HENRIST STEPHAN

N° Ordre: 14471

Portant évaluation d'un niveau de risque 1/4

Article 2:

La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1^{er} de la validité permanente :

- de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- et de la vaccination antirabique du chien.

Article 3:

En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Article 4:

Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour l'animal de compagnie prévu par le règlement (UE) n° 576/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 délivré pour le chien mentionné à l'article 1^{er}.

Article 5:

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier situé 6, rue Pitot (34063 Montpellier Cedex 02) dans les deux mois suivant sa notification, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible via le site internet : www.telerecours.fr

Article 6:

Une ampliation du présent arrêté :

- est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1er,
- est transmise au Préfet des Pyrénées-Orientales.

Perpignan le: 1 2 SEP. 2023

Le Maire de Perpignan



1D Télétransmission: 066-216601369- 2013 OS/12-2013 SLARRI 284-AR

Accusé reçu le: 12 SEP. 2023

Affiché le : 1 2 SEP. 2023